

Bulletin Municipal

THOREY EN PLAINE

N°15 | Juin 2024

INFORMATIONS
DE LA COMMUNE

<https://station.illiwap.com/fr/public/21632>

www.thoreyenplaine.fr

mairie@thoreyenplaine.fr

03.80.79.16.29

VIE COMMUNALE ET CITOYENNE

P°05-07

Festivités



P°08

Construction de la
clinique vétérinaire
et du salon de
coiffure



LES ÉCOLES

P°19

La vie nous apprend
partout, même à
l'école !



ASSOCIATIONS

P°29

Une commune,
des activités.



NAISSANCES



ANCERY Chloé (28/01/2023)
BARACCO Milann (17/01/2023)
BAUMANN Malo, Ange, Gabriel (15/05/2023)
BIGARNET Anna, Aurélie, Céline (10/01/2023)
BOURGEOIS Louise (10/08/2023)
CHAMPION MARCOTTE Mathis, Marc, Yvon-Robert (02/11/2023)
COQUIBUS Olivia (04/07/2023)
DE ZAN Lison, Raphaëlle (02/09/2023)
GAUCHON Elsa, Marcelle (17/02/2023)
GAUDOT Ethan, Léandre, Roland (21/11/2023)
LAMOURET Marceau, Justin (07/03/2023)
PARRA ROJAS Jaïs, Marcelin, Jean (25/06/2023)
SERAFFIN Margaux, Jade (07/06/2023)
ZAREMBA Romy, Françoise, Isabelle (13/11/2023)

DÉCÈS



BERTILLON Annick, Renée (07/12/2023)
BON née PIERRE Christine, Huguette (13/07/2023)
GASCUEL née LAVAL Catherine (17/01/2023)
GAVEAU Robert (07/01/2023)
OLIVIER née CIRBEAU Bernadette, Marthe (19/01/2023)



« De sinople à la bande onnée d'argent, accompagnée d'un arbre d'or en chef et d'un bouquet de trois épis de blé tigés et feuillés du même ployés en bande; au chef bandé d'or et d'azur et à la bordure de gueules. »

02. Mot du Maire - Gilles Brachotte

03. Vos Élus

04. Vie Communale et Citoyenne

13. Bien Vivre à Thorey

16. Rubrique Juridique

17. Communiquer Ensemble

19. Écoles

- 19. École de musique
- 20. École Maternelle
- 21. École Primaire

23. Bibliothèque

25. Services de l'Intercommunalité

- 25. Centre Social Intercommunal
- 25. Point Relais Emploi
- 26. Périscolaire & Extrascolaire
- 26. Relais Petite Enfance
- 27. Multiaccueil Petite Enfance
- 28. France Services

Nos Associations

- 29. Amné'zik
- 29. La Ruchette
- 30. Loisirs Animation
- 30. Association Parents Élèves

31. SMICTOM

32. Civisme & Cambriolages

Le Mot du Maire.



Gilles BRACHOTTE

“ Ensemble, nous avons consolidé les bases d'un village harmonieux et prospère, dans lequel, je l'espère, chacun trouve sa place et son bonheur. Je vous adresse à tous mes plus sincères remerciements pour votre engagement et votre soutien.”

Chers Concitoyennes, Chers concitoyens, Chers Amis,

J'ai grand plaisir à vous présenter le nouveau numéro de votre magazine municipal. Comme à l'accoutumée, celui-ci retrace les actions menées en 2023 par tous les acteurs du bien vivre ensemble ; conseil municipal, associations, équipes pédagogiques, équipes communautaire et communale et citoyens engagés.

L'équipe municipale, que j'ai l'honneur de conduire, a travaillé avec détermination pour répondre aux besoins de la communauté. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers mes collègues élus pour leur engagement sans faille à mes côtés. Leur énergie et leur sérieux ont été essentiels pour mener à bien les projets qui nous tiennent à cœur.

Tout d'abord, de nombreuses manifestations ont jalonné l'année, sous la conduite de l'adjointe à la vie sociale, associative et citoyenne, Mme Karine CHEDAL. Des événements tels que le repas des aînés, la semaine bleue, le 13 juillet, la cérémonie des naissances, le Festival CHUT, et bien d'autres, ont rythmé notre année. Ils ont contribué à renforcer les liens au sein de notre communauté. Mes remerciements vont à tous ceux qui ont aussi participé à ces moments de partage et de convivialité.

Par ailleurs, je souhaite mettre en lumière le travail accompli dans l'amélioration du cadre de vie et l'entretien des bâtiments publics. Les projets menés sous la supervision de Monsieur Jean-Jacques VIGOT, adjoint aux travaux, ont permis de moderniser nos infrastructures et d'embellir notre commune. De l'aménagement du parc intergénérationnel à la rénovation des bâtiments municipaux, chaque action entreprise a contribué à faire de notre village un endroit encore plus agréable à vivre. En parallèle, dans un souci d'efficacité énergétique et de préservation de notre environnement, des mesures ont été prises pour réduire notre empreinte carbone. De l'installation de sources lumineuses plus économes en énergie à la consolidation de l'isolation de nos bâtiments, nous faisons tout notre possible pour contribuer à un avenir plus durable.

Ces travaux n'auraient pu être réalisés sans une gestion financière rigoureuse et le soutien de nos partenaires habituels. Grâce aux subventions substantielles octroyées par l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil départemental, nous avons pu mener à bien de nombreux projets structurants pour l'avenir et la qualité de vie de notre village. Je tiens également à remercier Monsieur Sébastien BONIN pour son suivi du budget de notre collectivité.

L'année 2023 a également été marquée par des événements importants tels que le recensement de la population et l'installation de nouveaux commerces dans notre commune. Le recensement, organisé par la municipalité sous l'égide de Madame Marie-Jo JACQUIER, conseillère municipale, a permis de mieux comprendre les dynamiques démographiques et de planifier des services adaptés. Nous approchons les 1200 habitants et le futur lotissement permettra d'atteindre l'objectif fixé par le PLU, à savoir environ 1300 habitants. Notre ambition n'est pas de grandir au-delà mais cette taille est nécessaire pour assurer le devenir de nos commerces et de nos services. Depuis le début de mes mandatures, je me suis engagé à maintenir un équilibre entre croissance et qualité de vie, garantissant que chaque nouvelle initiative soit réfléchie et durable. Je suis bien conscient que ce n'est pas toujours simple de voir se développer une urbanisation derrière chez soi mais celle-ci est nécessaire pour atteindre une taille critique répondant aux besoins des habitants de manières efficace et personnalisée.

L'année 2023 a été marquée par la mise en place d'un nouveau jumelage avec la ville de Consort au Canada. Vous le savez, nous sommes très attachés au devoir de mémoire, en particulier à honorer les sacrifices consentis durant les terribles guerres qui ont frappé notre nation et notre village. À Thorey en Plaine, l'histoire a été marquée, entre autres, par le crash d'un avion militaire dans le lieu-dit « Bois du Roy », où les stigmates de cet accident subsistent encore. Une stèle a été installée à la mémoire des six aviateurs canadiens et anglais.

Ces jumelages sont une nouvelle reconnaissance et le signe que nous ne devons jamais oublier le passé. Nous commémorerons d'ailleurs les 80 ans de cet événement le 22 septembre 2024. Merci encore à notre correspondant défense, Monsieur Jacques MORE, pour son engagement à servir la mémoire.

Enfin, je tiens également à saluer l'enthousiasme et le dévouement de toutes les personnes impliquées dans les divers projets de l'année, que vous découvrirez au fil de votre lecture. Chaque membre de notre communauté a joué un rôle essentiel dans la réussite de ces initiatives, et c'est bien ensemble que nous construisons notre avenir. Un avenir prospère pour nos citoyens, tout en valorisant notre identité locale et en cultivant un sentiment de communauté fort et solidaire.

En conclusion, l'année 2023 restera dans nos mémoires comme une année de réalisations et de solidarité.

Ensemble, nous avons consolidé les bases d'un village harmonieux et prospère, dans lequel, je l'espère, chacun trouve sa place et son bonheur.

Je vous adresse à tous mes plus sincères remerciements pour votre engagement et votre soutien.

Bien fidèlement,
GILLES BRACHOTTE



Les Élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

(15 conseillers municipaux et 2 suppléants élus pour 6 ans - élection le 23 mai 2020). Il se compose comme suit :

- **Le Maire** : Gilles BRACHOTTE,
- **Premier Adjoint délégué à l'urbanisme, à la sécurité et au personnel** : Jean-Jacques VIGOT,
- **Deuxième Adjointe déléguée à l'éducation, à la culture, à la vie associative et citoyenne** : Karine CHEDAL,
- **Troisième Adjoint délégué aux finances et aux affaires juridiques** : Sébastien BONIN,
- **Des conseillers municipaux** : Philippe CATTEAU, Francine COTTIN, Sophie GODRIE, Marie-Josèphe JACQUIER, Jacques MORÉ, Laure NAISSANT, Sylvain PELLETIER, Marie Madeleine PLATHEY, Gilles ROBERT, Yann RHODDE, Sylvie VANDEWEEGHE.
- **Des conseillers municipaux suppléants** : Philippe BATON, Séverine BERGER.

NOMINATION ET DÉSIGNATION AUX ORGANISMES ET SYNDICATS

- **Syndicat du Bassin de la Vouge** : Sylvain PELLETIER (titulaire), Yann RHODDE (titulaire), Jacques MORÉ (suppléant), Philippe CATTEAU (suppléant).
- **Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or (SICECO)** : Philippe CATTEAU (titulaire), Jacques MORÉ (suppléant).
- **Sinotiv'eau** : Sylvain PELLETIER (titulaire), Gilles ROBERT (suppléant).
- **SCOT** : Gilles BRACHOTTE.
- **Le Comité National d'Action Sociale (CNAS)** : Marie-Josèphe JACQUIER.
- **Le GIP e-bourgogne** : Gilles BRACHOTTE.

DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

Gilles BRACHOTTE et Francine COTTIN.

CONSEILLER DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX

Délégué Correspondant Défense
Jacques MORÉ
Délégué aux Travaux
Gilles ROBERT

9 COMMISSIONS ONT ÉTÉ CRÉÉES

Par défaut, le Maire est membre de droit dans toutes les commissions et les adjoints sont dans les commissions qui relèvent, a minima, de leur délégation. Les conseillers municipaux se sont inscrits dans les différentes commissions déterminées lors du Conseil Municipal du 04 juin 2020 :

1. Commission Cimetière :

Gilles ROBERT, Yann RHODDE, Jacques MORÉ.

2. Commission Finances :

Sébastien BONIN, Sylvain PELLETIER, Jacques MORÉ.

3. Commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Embellissement et Sécurité :

Gilles ROBERT, Philippe CATTEAU, Jacques MORÉ, Philippe BATON, Marie-Josèphe JACQUIER, Séverine BERGER.

4. Commission Fêtes et Cérémonie,

Animation : Philippe CATTEAU, Yann RHODDE, Laure NAISSANT, Marie-Josèphe JACQUIER, Francine COTTIN, Philippe BATON, Marie-Madeleine PLATHEY.

5. Commission Fleurissement :

Sophie GODRIE, Laure NAISSANT, Sylvie VANDEWEEGHE.

6. Commission Affaires scolaires, jeunesse et CMJ :

Marie-Madeleine PLATHEY, Sophie GODRIE, Francine COTTIN, Marie-Josèphe JACQUIER, Séverine BERGER.

7. Commission Action Sociale (CAS) :

Marie-Josèphe JACQUIER, Francine COTTIN, Sylvie VANDEWEEGHE, Laure NAISSANT, Karine CHEDAL

8. Commission Marché :

Yann RHODDE, Sophie GODRIE, Francine COTTIN, Marie-Josèphe JACQUIER

9. Commission Signalétique :

Marie-Josèphe JACQUIER, Sylvain PELLETIER, Sylvie VANDEWEEGHE, Francine COTTIN, Philippe CATTEAU, Yann RHODDE

Vie Communale et Citoyenne.

Janvier | Vœux du Maire

Le vendredi 06 janvier 2023 à la salle polyvalente, le Maire a présenté ses vœux aux citoyens. Cela a été l'occasion de rappeler les événements qui se sont déroulés en 2023 et les perspectives de la collectivité pour 2024 et au-delà. Cette soirée a été, une nouvelle fois, un instant de partage et de dialogue avec tous.



Paul BERTHIOT

Notre Maire honoraire, Paul-Marie BERTHIOT, nous a quitté en ce début d'année 2024. Sa discrétion à son départ souligne la modestie qui le caractérisait. Lors de la cérémonie des vœux de l'année 2023, il a reçu la médaille départementale et communale, échelon vermeil, en reconnaissance de ses 30 années d'investissement exemplaire et sans failles au service de la collectivité et de l'action publique. Cet homme a consacré sa vie au bien commun, à la chose publique et à notre village. Il l'a édifié, structuré et orchestré comme une mélodie. Nous lui sommes tous redevables. Notre village était ancré profondément en lui, dans son corps et dans son cœur. Aujourd'hui, nos écoles porte son nom.



Avril | Rencontre avec les bénévoles



Le Maire souhaitait mettre à l'honneur les citoyens qui s'engagent pour notre village ainsi une rencontre avec les bénévoles a eu lieu le jeudi 06 avril 2023. Un moment d'échange et de convivialité a été partagé. Merci encore à tous les bénévoles !

Février | Recensement

Le recensement de la population a débuté le 19 janvier 2023 et s'est terminé le 18 février 2023. Les données ne sont pas encore officielles mais la collectivité compte 1176 personnes. Merci donc à tous de votre participation.



MAI | Cérémonie des bébés

Comme chaque année depuis 2014, la collectivité accueille les nouveau-nés de notre village pour une cérémonie des naissances. Celle-ci s'est déroulée le samedi 13 mai 2023 au parc intergénérationnel.

À cette occasion, les parents des 8 enfants du village (5 filles et 3 garçons) nés en 2022 ont été conviés à cette cérémonie. Les parents et les enfants présents ont, comme le veut la coutume, accroché un médaillon au nom de leur enfant sur un arbre du verger conservatoire qui leur était dédié. La symbolique est très forte et a pour objectif d'honorer les nouveau-nés, de féliciter les parents et de construire un sentiment d'appartenance à notre village et à notre communauté. Un cadeau a été remis à chaque enfant.



Ouverture de la nouvelle boulangerie

L'année 2023 a été marquée par la reprise de notre boulangerie par Jessica et Florian BIZOT. Ce jeune couple a choisi notre commune pour développer leur projet de vie. Nous avons accompagné leur installation car pour la collectivité la boulangerie, comme les autres commerces et services sont une richesse pour la vie dans notre village. N'hésitez pas à déguster leurs pains et leurs différents produits.



Réunions de quartier

Les réunions de quartiers ont eu lieu à la salle polyvalente au mois de juin 2023. Ces réunions sont un moyen de rencontre avec les habitants et d'échanger sur divers points. Suite à ces réunions et aux remarques, un ensemble de travaux ont été ou seront entrepris pour répondre aux attentes et aux préoccupations des citoyens.



JUIN | Fête de la Musique



Cette année l'association Loisirs Animation a collaboré avec la commune pour la fête de la musique. Celle-ci a eu lieu le samedi 24 juin 2023. Le programme a été riche et varié. Le Groupe « Does with Bob » a débuté la soirée dans le cadre du festival CHUT organisé par la Médiathèque de Côte d'Or et la commune. A la suite, deux groupes de musique ont clôturé la soirée. Ce moment a réuni de nombreux Thoreysiens et a été un instant de partage et de convivialité bien apprécié. Le Conseil Municipal des Jeunes s'est également investi pour rendre cette soirée agréable en vendant des gâteaux et des bonbons.



JUILLET | Fête Nationale



Une nouvelle fois, vous avez été nombreux à répondre à ce rendez-vous du 13 juillet pour célébrer en toute convivialité la Fête Nationale ! Cette année le Groupe de musique BLEU NUIT nous a accompagné. Comme à l'accoutumée, la soirée a été animée avec la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice.



OCTOBRE | Semaine Bleue

La semaine Bleue a eu lieu le dimanche 08 octobre 2023 à l'auditorium. Les inscriptions ont eu beaucoup de succès, il y a eu 23 places distribuées.



Aide aux devoirs

Sept bénévoles se sont proposés cette année pour prendre en charge 20 élèves de l'école élémentaire dans le cadre de l'aide aux devoirs, qui a commencé le 02 octobre 2023. Les séances, à raison de 40 minutes par élève, se déroulent à l'école.

Jumelage



La commune a réalisé un deuxième parrainage avec la ville de Consort au Canada. Les panneaux aux entrées et sorties de village ont été changés. Désormais vous pourrez voir inscrit la ville de Prince-Albert et de Consort tout deux implantés au Canada. Merci à Jacques Moré pour cette mise en place du partenariat.

NOVEMBRE | Repas des aînés

Le repas des aînés est un moment de partage très important dans la vie de la collectivité. Sont conviés toutes les personnes de 70 ans et plus. Cette année nous étions 64 personnes hors le Conseil Municipal. Le repas a été animé par la troupe de théâtre « THOREY SHOW » de l'association Loisirs Animation. Merci à eux et merci à la commission action-sociale qui a organisé avec brio ce repas et dont l'investissement et le dévouement est précieux pour le vivre-ensemble. Pour rappel : les personnes empêchées pour raison impérieuse et qui ont répondu à l'invitation ont reçu un bon d'achat valable au magasin Bi1 à Aiserey d'une valeur de 25 € pour une personne seule et 35 € pour un couple.

Composteurs



Le SMICTOM a réalisé un groupement de commande pour fournir des bacs de compostage individuel à chaque foyer des communes de la Plaine Dijonnaise. La commune a décidé d'y participer en offrant en plus une aide financière exceptionnelle de 15 € par foyer. La livraison des bacs a eu lieu le dimanche 17 décembre 2023. Un composteur partagé a également été installé dans le lotissement de l'éco-quartier. Une réunion publique s'est aussi déroulée pour bien expliquer les enjeux de la gestion des biodéchets devenue obligatoire depuis le 1er janvier 2024.



DÉCEMBRE | Mon beau sapin !

La municipalité a organisé son premier concours du "plus beau sapin de Noël" intérieur. Les habitants ont pu envoyer leur sapin à la mairie. Après une première sélection, un sondage en ligne via l'application illiwap a permis de désigner les gagnants.

Plusieurs catégories ont été primées :

- le plus "Traditionnel"
- le plus "Harmonieux"
- le plus "Original"
- Un prix spécial du jury

Les lauréats ont reçu lors de la cérémonie des vœux du Maire, un bon cadeau à utiliser dans un commerce de notre village.



PARTENAIRE DES TERRITOIRES, EUROVIA DÉVELOPPE DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ POUR AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE ET RENFORCER LE LIEN SOCIAL, PAR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS.

EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - AGENCE DE DIJON
7, rue Colbert - BP 33 - 21 601 Longvic cedex
T/ 03 80 68 24 60 - dijon@eurovia.com

www.eurovia.fr



PEDRON COUVERTURE
Couverture • Zinguerie • Etanchéité • Bardage • Isolation

Thierry PEDRON
06 22 45 53 46

Tél. : 03 80 39 80 20 | Fax : 03 80 39 85 02
21110 THOREY-EN-PLAINE
email : couverture@sas-pedron.fr



Carnet des TRAVAUX

Zoom sur les travaux réalisés, ou en cours, sur la commune de Thorey-en-Plaine, pour une vie toujours plus agréable et pratique où le «bien vivre» est le maître-mot.



Signalétique

2023 a été l'occasion de mieux signaler les espaces publics et les services communaux et intercommunaux avec l'installation de panneaux d'information au sein de notre village.

Construction de la clinique vétérinaire et du salon de coiffure

Les travaux de la clinique vétérinaire et du salon de coiffure ont commencé début mai 2023. Le gros œuvre a été terminé et livré en août 2023. Les locaux ont été terminés sur le premier semestre 2024. C'est un partenariat important qui a eu lieu pour permettre la pérennité du salon de coiffure en le rendant accessible aux personnes en situation de handicap mais aussi installer définitivement une clinique vétérinaire au sein de notre village et qui rayonne sur tout le territoire. Nous pouvons nous réjouir de ces installations et n'hésitez pas à les fréquenter.

Deuxième phase d'enfouissement des lignes

La deuxième phase d'enfouissement des lignes électriques a débuté cette année dans la Rue du Bois. 3 tranches sont prévues pour sécuriser les installations et améliorer l'aspect visuel de cette rue.





Eclairage public

Un ensemble de travaux se sont déroulés pour poursuivre le passage en LED des candélabres mais aussi afin de mieux sécuriser certains espaces publics comme l'éclairage des arrêts de bus en particulier celui en face de la boulangerie. Cette zone s'est vue d'ailleurs transformée avec l'installation de nouveaux éclairages au niveau du parking situé dans la zone. Enfin, un candélabre au niveau de la mairie a été ajouté pour mieux éclairer le nouveau passage piéton.

Poursuite des travaux d'isolation thermique et acoustique

La deuxième phase de la rénovation énergétique de la salle polyvalente a été réalisée. Toutes les ouvertures ont été changées. Cela devrait réduire en conséquence les coûts d'énergies.



Sanitaire écoresponsable

En août 2023, a été installé au parc intergénérationnel un sanitaire écoresponsable. Il a pour but d'aider à l'accessibilité et à agir pour la préservation de l'environnement.





Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)



Bureau 2023-2024 : Emmie CHEDAL, Maéline GRILLOT (MAIRE), Erena LAITHIER, Mœa LAITHIER, Noa GAVAND, Lana VERNET, Baptiste COUSIN, Lyséa OTTELÉ MONNOT, Lili DURET, Milo CUNIN, Salma EL HADRI, Alice GAUTHIER, Gaspard BEILLEIL, Lana CAMUSOT-FOURNIER, Nathan DEBEIRE-PEDROSO.

OCTOBRE



Le dimanche 1er octobre a eu lieu l'évènement « Nettoyons la nature ».



Le samedi 28 octobre a eu lieu la vente du miel de Thorey en Plaine et la collecte pour les restos du cœur.



DÉCEMBRE



Le samedi 9 décembre a eu lieu notre soirée tartiflette au profit du téléthon. La somme de 1 335 € a été récoltée dont 150 € de dons. Cette somme a été versée à l'AFM Téléthon. Nous souhaitons remercier tous les bénévoles qui ont œuvrés pour que cet évènement soit une réussite.



AVRIL

Le samedi 1er avril a eu lieu la chasse aux œufs, 56 enfants étaient présents.



Les Cérémonies COMMÉMORATIVES

19 mars, 8 mai, 18 juin,
11 novembre et 5 décembre



Ne jamais oublier le passé et notre histoire, transmettre les valeurs du respect de l'autre et surtout prendre le temps d'un moment indispensable pour penser à l'ensemble des Morts pour la France et leur rendre hommage, voici le rôle et les objectifs des commémorations. Se souvenir est une obligation ardente pour ne pas oublier les causes qui entraînent une guerre et les conséquences qu'elle amène. Il est de notre devoir de nous souvenir des valeurs qui nous ont été transmises. Nous invitons tous les citoyens à participer aux différentes cérémonies commémoratives : 19 mars, 8 mai, 18 juin, 11 novembre et 5 décembre.



Nous profitons de ce magazine pour remercier Emmanuelle qui est venue chanter la marseillaise lors de la cérémonie du 11 novembre. Merci aussi aux enfants des écoles et à l'équipe pédagogique qui ont participé à ce moment de mémoire.

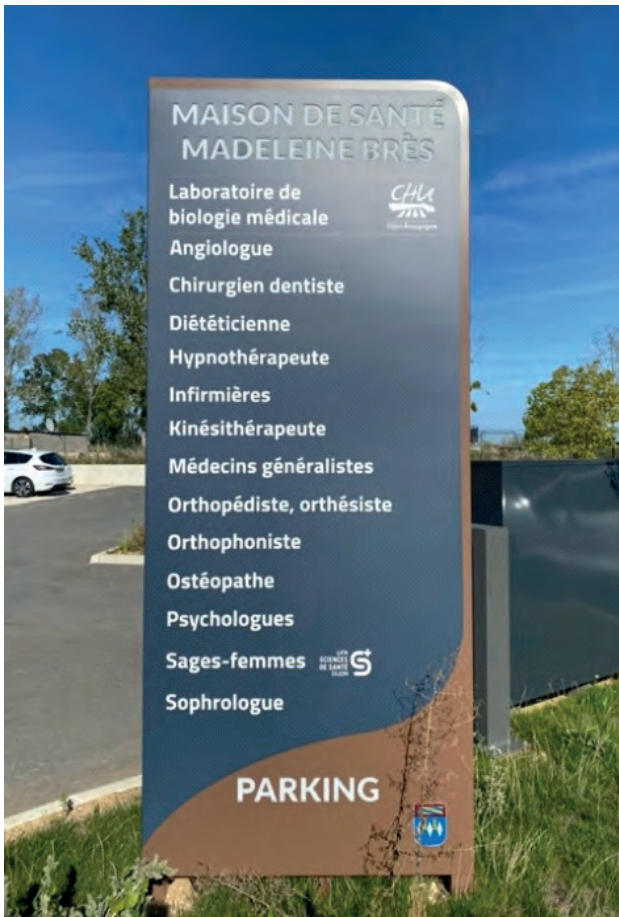
Le 26 juillet 2023 a eu lieu un dépôt de gerbe au monument aux morts en l'honneur des aviateurs canadiens et anglais tombés pour la France en juillet 1944 dans le bois du Roy. Un hommage a été rendu, dans la foulée, à la stèle du bois du Roy.



Maison de Santé

L'établissement a ouvert le 10 octobre 2022 et inauguré le vendredi 16 décembre.

Cette année, nous avons aménagé l'extension de la Maison de Santé qui continue à se développer et accueillir de nouveaux praticiens. Ainsi, nous avons accueilli le Dr. Pierre BRAMI, Angiologue et spécialiste des échographies le 09 octobre 2023. De la télé-ophtalmologie a vu le jour en août 2023, proposée par le centre de vision et en collaboration avec un ophtalmologue. Le laboratoire d'analyses médicales, a ouvert depuis mi-septembre grâce à un partenariat essentiel avec le CHU de Dijon. Ce développement, vous l'avez compris, ne peut se faire sans votre participation active et le dynamisme des professionnels de santé. Il est très important de fréquenter les services de notre commune au risque de les voir disparaître.



Rucher



La commune s'est engagée dans une démarche globale de développement durable et de gestion de la biodiversité. Dans ce contexte et avec l'aide de citoyens engagés et bénévoles, nous disposons d'un rucher contenant 3 ruches dont une ruche pédagogique. L'investissement est très important pour permettre une gestion durable du rucher et offrir aux habitants la possibilité d'acheter du miel de notre commune. L'intégralité de la vente étant utilisée pour équiper et entretenir le rucher.

Si vous observez un essaim d'abeilles accessible à hauteur d'homme, merci de prévenir par téléphone :

Philippe : 06.10.16.68.56
Isabelle : 06.46.09.45.40

Jean-Claude : 06.13.35.03.55
Gilles : 06.80.03.92.86

Aucune démarche ne pourra être entreprise si l'essaim n'est pas à hauteur d'homme ou s'il s'agit d'une autre espèce.



Bien Vivre à Thorey

Documents administratifs pour les travaux



POUR RAPPEL :

La Commission Communale des Impôts Directs locaux à lieu tous les ans. Les services fiscaux recensent régulièrement de nombreuses constructions non déclarées lors de contrôles satellites. Nous vous rappelons que toute structure type : piscine, véranda, pergola (bioclimatique ou autre), carport, abri de jardin etc, doivent faire l'objet de déclaration de travaux. De même que toutes modifications quelconque à l'aspect extérieur de votre habitation, tels que les ravalements de façades, changements de menuiseries ou de toitures, édification de murs, création de portails ou d'autres ouvertures, etc... Nous vous invitons donc à vous mettre en légalité lors de l'exécution de vos travaux, sous peine d'amende.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le permis de construire est exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante ont pour effet de :

- créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20m²,
- créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40m² dans les zones urbaines couvertes par un Plan Local d'Urbanisme. Toutefois, entre 20 et 40m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 150m²
- de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination.

S'agissant des constructions nouvelles, elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception des constructions qui sont dispensées de toute formalité et celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

La demande de permis de construire doit être effectuée au moyen du formulaire cerfa correspondant téléchargeable et disponible sur le site « service-public.fr ».



DÉCLARATION PRÉALABLE

La déclaration préalable est exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance. Notamment pour les travaux suivants réalisés sur une construction existante :

- les travaux qui créent entre 5m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Le seuil de 20 m² est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine d'une commune couverte par un Plan Local d'Urbanisme. Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 150 m²
- les travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment
- les travaux changeant la destination d'un bâtiment même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.

L'intéressé doit déclarer son projet au moyen du formulaire cerfa correspondant téléchargeable et disponible sur le site « service-public.fr ».

URBANISME

Mise en œuvre de la Saisine par Voie Électronique (SVE). Vous pourrez déposer vos Demandes d'Autorisations d'Urbanisme (DAU) à l'adresse :

<https://plainedijonnaise.geosphere.fr/guichet-unique>

Seule adresse valide pour un dépôt dématérialisé

Le dépôt de DAU « papier » est toujours possible en mairie ou par courrier.

Prise de RDV préconisée pour le dépôt de construire auprès de la Secrétaire de Mairie en charge de l'urbanisme.

Pour tout renseignement concernant une demande de travaux ou d'urbanisme, vous pouvez contacter la Secrétaire « Service Urbanisme », Stéphanie MONNOT au 03.80.79.16.29 ou marie@thoreyenplaine.fr

ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC

Tous les 4 mois environ, les techniciens de la société EIFFAGE interviennent pour le remplacement des lampes défectueuses et la maintenance de la centaine de foyers lumineux que compte la commune. Le coût d'une intervention supplémentaire est de 196 €, vous comprendrez donc qu'il peut y avoir un petit délai d'exécution entre votre demande et la réalisation.

ÉLAGAGE DES PLANTATIONS

Chaque propriétaire riverain du domaine communal, que ce soit le long d'une route ou d'un chemin rural est tenu d'élaguer ses plantations le long de ces voies. Il est responsable des dégâts qui surviendraient du fait d'un mauvais entretien. En effet, dans l'intérêt de la circulation et la conservation de la voirie communale et pour des raisons de sécurité routière, mais aussi d'écoulement des eaux, les branches, racines apparentes et haies qui progressent sur les voies communales doivent être coupées à l'aplomb des limites des propriétés riveraines. Cette opération doit être réalisée au moins une fois par an, les meilleures saisons étant l'automne et le printemps.

BALAYAGE & ENTRETIEN DES TROTTOIRS

La société PERRBAL qui réalise le balayage des rues, passe une fois par trimestre dans toutes les rues du village. L'entretien des trottoirs est nécessaire du point de vue hygiène et sécurité. Il est à la charge des riverains, la commune entretient les trottoirs situés le long des propriétés communales. Aucun élément ne doit rester en permanence sur les trottoirs, les déchets doivent être mis dans les poubelles et surtout pas dans les avaloirs afin d'éviter de boucher les égouts. En hiver, le déblaiement de la neige est également de la responsabilité des riverains, il convient de laisser un passage piéton sur le trottoir en évitant d'entasser la neige sur la route.

Pour vos déplacements,
ayez le réflexe Mobiplaine !



MOBIPLAINE - SE DÉPLACER

Le transport à la demande sur réservation « Mobiplaine » est un service de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise accessible à tous. Pour l'utiliser, il faut réserver votre voyage par téléphone au plus tard la veille de celui-ci, avant 16h30. Le service « Mobiplaine » est assuré par un véhicule spécifique mis en ligne par Transdev Pays d'Or. Ce véhicule s'adapte à la clientèle et peut accueillir des personnes à mobilité réduite.

Renseignements : www.thoreyenplaine.fr & n° Vert 08.00.21.32.33.



Jardifleur


VillaVerde
mon jardin d'idées

5, rue de la Plucharde - 21110 BRETENIÈRE

Tél.: 03 80 39 72 35

Jardinerie - Fleuristerie - Décoration - Animalerie

Ouvert du lundi au samedi 9h à 12h - 14h à 19h

Dimanche matin 9h30 à 12h

LA MAIRIE

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Pour toutes vos démarches :

État Civil : Mariage, Pacs, Baptême Républicain, Demandes D'Actes d'État Civil...

Formalités Administratives : Recensement Militaire, Inscription sur les listes Électorales, Urbanisme,....

La Mairie vous accueille lors de ses Permanences d'Ouverture au PUBLIC

- Lundi : 16h30-19h
- Mercredi : 14h-16h
- Vendredi : 10h-12h

RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune Français ayant atteint l'âge de 16 ans doit obligatoirement se faire recenser. Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre au secrétariat de Mairie muni de :

- sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- et de son livret de famille à jour.

À la suite du recensement, la Mairie délivre une attestation de recensement qui est nécessaire pour se présenter aux examens (baccalauréat) et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté. C'est pourquoi tout changement de situation doit être signalé aux autorités militaires. Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

ATTENTION : la Mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

COLLECTE

Vous pouvez déposer :

- **En mairie** : objets trouvés,
- **À l'école** : piles & cartouches d'encre usagées,
- **À la bibliothèque** : - piles
- bouchons plastiques / lièges
- matériel d'écriture usagé (stylos, feutres, marqueurs....) au profit de l'école.

VOISINS VIGILANTS

Mise en place depuis plusieurs années sur notre commune, la démarche de « voisins vigilants » également appelée « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. Empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue, d'un même immeuble ou d'un même quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins. Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Si vous souhaitez rejoindre le dispositif, merci d'envoyer un mail à l'adresse : mairie@thoreyenplaine.fr

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

- Lundi : 9h-12h & 14h-19h
- Mardi à jeudi : 9h-12h & 14h-16h
- Vendredi : 9h-12h

Pour obtenir un rendez-vous avec le Maire ou un Adjoint, adressez-vous au secrétariat ou utilisez la rubrique « contactez-nous » sur le site internet de la Commune (www.thoreyenplaine.fr).

LE PERSONNEL COMMUNAL

SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

- Mme Amélie BONVALOT-NOIROT
- Mme Stéphanie MONNOT

SERVICE TECHNIQUE

- Mr Félicien KUS
- Mr William RUFENACHT (Apprenti Jardinier Paysagiste)

ATSEM

- Mme Sosthène MARIE-YAGAPPA

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

- Mme Stéphanie MONNOT

PROFESSEUR DE MUSIQUE

- Mr Matthieu MARCHANDON

LOCATION SALLE POLYVALENTE / MATÉRIEL

Matériel :

- 5€ : 1 table / 2 bancs
- 20€ : 5 tables / 10 bancs
- 40€ : 10 tables / 20 bancs (maximum)

Pour les repas de quartier (une seule fois par an et par quartier), il est possible d'emprunter gratuitement les barnums, les tables et les bancs. Il est demandé de préciser en Mairie si le besoin en matériels est pour plusieurs jours.

Salle Polyvalente :

S'il est constaté un détournement du parrainage et donc in fine du tarif extérieur, les parrains se verront interdire de toute location pendant une période de 2 ans.

	Habitant		Parrainage	
	été	hiver	été	hiver
Petite salle, Grande salle et cuisine	540€	600€	600€	660€
Petite salle et cuisine	330€	400€	400€	470€
Petite salle sans cuisine	200€	310€	310€	360€

SANTÉ PUBLIQUE

- Un débrillateur est accessible sur la façade de la mairie, de la salle polyvalente et de la maison de santé 24h/24.
- Une trousse de secours est disponible dans chaque bâtiment communal.

Rubrique Juridique

Quelques conseils ou points de vigilance...

Nous vous proposons la mise en place d'une rubrique juridique qui sera entièrement dédiée à vous apporter des conseils (ou des points de vigilance) sur les contrats de la vie quotidienne que vous concluez avec des entreprises (achat sur internet, devis avec un garagiste etc...)

En tant que consommateur, nous sommes face à des entreprises qui utilisent des pratiques commerciales, parfois agressives ou dites déloyales nous faisant regretter, à terme, notre achat. Démunis, nous ne connaissons pas les textes de lois issus du code de la consommation ou du code civil nous permettant de nous prémunir contre les pratiques de ces entreprises.



ARRET DE LA COUR DE CASSATION

Flash info, la justice a de nouveau tranché en faveur du consommateur : le non-respect de l'obligation d'information entraîne l'annulation du contrat ! (Cass. civ 1ère du 20 décembre 2023, n°22-18.928)

Lorsqu'un professionnel vend un bien à un consommateur, il doit respecter l'obligation d'information définie aux articles L111-1 et L112-1 du code de la consommation. En effet, le devis, bon de commande ou le contrat portant sur la vente du bien doit mentionner, entre autres, le type de produit, le prix, la quantité, le délai de livraison et toutes autres informations utiles, permettant au consommateur d'acheter en toute connaissance de cause ! Si tel n'est le cas, celui-ci est légitime à demander l'annulation de son achat. C'est ce qu'a réitéré la Cour de cassation à travers sa décision du 20 décembre 2023.

DEVIS, QUELLES MENTIONS OBLIGATOIRES

- L'identité du professionnel (raison sociale, adresse, SIREN/SIRET, forme juridique de l'entreprise, n° de TVA intracommunautaire ect...);
- Le nom et l'adresse du client ;
- L'adresse de livraison si elle est différente de l'adresse du client ;
- La date du devis et sa durée de validité ;
- La date de début et la durée estimée des travaux ou de la prestation ;
- La description et le décompte détaillés de chaque prestation, en quantité et en prix unitaire ;
- Le prix horaire ou forfaitaire de main d'œuvre, le cas échéant ;
- Les frais de déplacement éventuels ;
- Les conditions de paiement, de livraison et d'exécution du contrat ;
- Les procédures de réclamation et conditions du service après-vente (garantie notamment) ;
- La somme globale à payer hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC), en précisant les taux de TVA applicables.

*Certaines mentions sont manquantes ? :

-Ne signez pas ou demandez simplement l'ajout de ces mentions, un devis rectificatif vous sera remis.

-Vous avez déjà signé ? Pas de panique, demandez l'ajout de ces mentions, un devis rectificatif vous sera remis. En cas de refus, vous êtes en droit de demander l'annulation du devis et si vous avez déjà payé un acompte ou la totalité du prix, demandez en le remboursement (par lettre recommandée avec accusé de réception).

LE DELAI DE RETRACTATION

Type de contrat	Délai de rétractation
Crédit à la consommation	14 jours
Contrats conclus à distance : télé-achat, internet, vente par correspondance, démarchage téléphonique, etc...	14 jours
Contrat de prestations de service : contrats d'eau, de gaz ou d'électricité, de chauffage urbain, et de contenu numérique non fourni sur un support matériel	14 jours
Contrat de prestations de service impliquant la livraison d'un bien	14 jours
Contrats de vente de bien	14 jours

Le saviez-vous ?

Vous pouvez signer un contrat/devis et vous rétracter en respectant le délai légal prévu par les dispositions du code de la consommation.

Privilégier toujours l'écrit, à titre de preuve, en envoyant, par exemple, une lettre recommandée avec accusé de réception.

Merci à Emmanuelle BANZOUNGUIDI pour la création de cette page.

Communiquer Ensemble

L'équipe municipale & les Thorésien(nes)

LES OUTILS DIGITAUX



▪ L'application Illiwap

Illiwap est une application universelle qui permet de recevoir sur smartphones, des informations sur la commune. Par exemple : travaux, cérémonies, alertes météo, événements, informations diverses. L'application est disponible sous IOS (AppStore) et ANDROID (Google Play).



▪ Le site internet de la commune

Sur ordinateur, tablette ou smartphone, vous pourrez retrouver les informations concernant la commune, les contacts, les actualités...

www.thoreyenplaine.fr



▪ Les panneaux municipaux électroniques d'informations

À l'entrée et à la sortie de Thorey, deux panneaux d'informations municipales électroniques sont disposés. Ils informent sur toutes les informations à caractère public essentielles à la vie quotidienne et citoyenne et sur la vie municipale, intercommunale, départementale et régionale.

▪ La borne interactive



Vous pourrez y trouver toutes les informations et affichages obligatoires. Celle-ci est consultable directement sur internet ou sur smartphone en flashant le QR code suivant :



À noter : à terme tous les outils seront digitaux.
Les BIM et Éditos sont déjà accessibles sur le site internet de Thorey en Plaine.

LES OUTILS PAPIERS

▪ Les Bulletins d'Information Municipale (BIM)

Vous le recevez une fois par an au printemps dans votre boîte aux lettres. Le BIM vous informe des réalisations de l'année précédente à Thorey en Plaine : travaux, vie des commerces, vie associative, organisation pour vos enfants... Retrouvez les précédents BIM sur le site de la commune dans l'onglet « Vie Municipale » .



▪ Les Éditos du Maire

Vous les recevez dans votre boîte aux lettres dès qu'une information doit être portée à votre attention ou qu'une occasion particulière se présente.

C'est une lettre du Maire écrite directement aux citoyens.

Retrouvez les précédents Éditos du Maire sur le site de la commune dans l'onglet « Vie Municipale ».



▪ Les panneaux municipaux d'information

Dans le village, équitablement répartis dans des zones différentes, se trouvent des panneaux d'informations municipales. Ils permettent de vous renseigner sur la vie municipale, intercommunale, départementale et régionale, et aussi sur toutes les informations à caractère public essentielles à la vie quotidienne et citoyenne. Ces panneaux sont à l'usage exclusif de la commune.

Sur les panneaux, deux types d'informations :

- une information temporellement longue, arrêtés en vigueur,
- une information régulière à cycle court, affichage dans les panneaux de chaque quartier.

Les associations et les écoles ont aussi un panneau situé sur l'entrée principale de la salle polyvalente. Celui des écoles est situé sur la façade de l'école élémentaire.



École de Musique

Les élèves préparent un concert de fin d'année !

Que vous soyez débutant ou bien désireux de vous perfectionner dans votre pratique instrumentale, l'école de musique de Thorey en Plaine vous accueille. Tout âge et tout niveaux, tous ensemble rassemblés autour d'une même passion : la Musique !

Vous serez encadré par des musiciens professionnels et enseignants expérimentés : Isabelle Besozzi (cours de piano et synthétiseur), Amélia Drelon (cours de technique vocale, et vous accueillera à la Chorale et la Formation Musicale.) Enfin Matthieu Marchandon (cours de Guitare Classique, Acoustique, Electrique et Basse, ainsi que de la formation musicale et l'éveil musical pour les enfants en bas âge.) Une équipe passionnée qui fera tout pour vous aider à progresser et à vous faire plaisir.

Les cours sont orientés autour des musiques actuelles, avec des parcours personnalisés en fonction de vos envies et de vos objectifs. Les élèves étant de plus en plus nombreux cette année, les professeurs et les adhérents ont pour ambition de proposer un concert de fin d'année. Celui-ci permettra de former de vrais groupes de musique, de partager, de faire des rencontres, et d'apprendre le jeu en collectif ! Chanteurs, pianistes, guitaristes,... Tous seront sur scène pour proposer une soirée mémorable le Vendredi 21 Juin à 19h à la salle polyvalente de Thorey en Plaine.

INFOS et INSCRIPTIONS

♪ À la Mairie : 03.80.79.16.29

♪ Matthieu Marchandon : 06.66.88.87.63

ecoledemusique@thoreyenplaine.fr

DATES À RETENIR

♪ **Vendredi 21 Juin** : Concert de fin d'année à 19h à la salle polyvalente

♪ **Lundi 1 Juillet** : Permanence inscriptions 2023-2024 de 16h30 à 19h avec les professeurs à la mairie.

♪ **Lundi 16 septembre 2024** : Rentrée 2024-2025



Bâtisseur de paysages

430 Rue du Fortin, Z.A.C Beauregard, 21600
LONGVIC - dpb@ducetpreneuf.fr
www.ducetpreneuf.fr - 03.80.54.35.00



École Maternelle

La vie de château en maternelle !



SORTIE AU CHÂTEAU !

Le 26 mai 2023, les deux classes de l'école maternelle se sont rendues au château de Sully. Au programme, visite du château (hall avec trophées de chasse, salle des chevaliers où les élèves ont appris à faire la révérence, chambre de la princesse et salle de bal où ils ont dansé avec la princesse, rondes et farandoles), pique-nique dans le parc et découverte des jardins (observer les arbres fruitiers, les fleurs, les légumes, sentir les herbes aromatiques, semer des graines dans des petits pots rapportés ensuite à l'école). Ce fut une belle journée !



LA DAME D'AQUITAINE



restaurant gastronomique bistrot

23 place Bossuet DIJON
Tél : 03.80.30.45.65 www.ladamedequitaine.fr

Cuisson au feu de bois LA CARAVELLA

06 07 87 54 43

Bliss Coiffure



30A route de Dijon
21110 Thorey-en-Plaine
Tél. : 03.80.39.87.23

École Élémentaire

La flamme Olympique à l'école !



L'école élémentaire compte cette année 93 élèves. Mme Leupard-Fisseau accueille 23 CP/CE2 et Mme Dumont et Mme Galmiche 23 CE1. Mme Chamois est l'enseignante des 24 CE2/CM1 et Mme Morvan-Belleil des 23 CM1/CM2.

L'école c'est l'apprentissage des connaissances fondamentales mais c'est aussi apprendre à faire face aux exigences et aux défis de la vie quotidienne. Il faut apprendre à vivre ensemble mais aussi s'ouvrir au monde qui nous entoure, découvrir les richesses de notre pays. C'est ce que le voyage organisé en juin dernier a eu comme objectif.

EN VOYAGE !



Pendant une semaine les élèves de CE2 CM1 et CM2 sont partis découvrir les châteaux de la Loire, du Clos Lucé à Chenonceau en passant par Blois et Chambord, les enfants ont vécu une semaine au coeur de la Renaissance. Le séjour s'est terminé par une journée au Futuroscope dans la joie et la bonne humeur. Les élèves de CP CE1 se sont rendus eux au château de Châteauneuf pour une journée médiévale.

DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDE



Remise des diplômes de fin d'étude élémentaire lors d'une petite cérémonie en présence de Gilles Brachotte, maire du village accompagné de Jacques Moré.

KERMESSE

Cette année, tournée vers les châteaux, s'est achevée par la kermesse nommée cette année « Banquet à la cour du roi » ! Une heure de spectacle où danseurs, troubadours, chevaliers, jongleurs et ménestrels sont venus divertir les parents et les enfants venus nombreux.



L'ANNÉE

L'année c'est aussi des moments de liaisons entre les GS et les CP et des sorties au musée à Dijon.





ANNÉE OLYMPIQUE

En cette année Olympique la classe de CM1 CM2 s'est inscrite dans un projet flamme sc'olympique. C'est un projet monté par des enseignants volontaires pour faire parcourir une flamme olympique scolaire de Marseille à Paris. Mardi 6 février les élèves ont reçu la flamme d'une école du secteur et l'ont ensuite portée aux élèves de l'école Rouvres en plaine. Dans le cadre de la liaison CM2 / 6ème, le jeudi 8 février, les 6ème sont venus en vélo du collège de Longvic jusqu'à Thorey. Tous sont ensuite partis par les chemins blancs entre les champs, jusqu'à Rouvres en plaine en faisant un "Bike and run", c'est à dire en binôme, un 6ème et un CM, l'un roulait en vélo et l'autre courait à tour de rôle.



Lors de l'arrivée de la flamme à l'école, tous les élèves se sont relayés pour la porter dans la cour, puis les élèves ont réalisé un parcours handisport.



Dans le cadre du travail sur le sport et les jeux olympiques, les élèves de cycle 3 ont suivi un cycle de rugby en partenariat avec le club de Genlis. Les classes de CE1 et de CM1/CM2 se sont rendus à la patinoire. Toutes les classes feront une initiation Roller au mois de juin.



CROSS



Sans oublier le traditionnel cross de l'école !



Bibliothèque Municipale

Henri Vincenot

16 rue du bois
Thorey en Plaine
Tel: 03.80.39.84.77
bibliotheque@thoreyenplaine.fr
www.thoreyenplaine.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Mercredi : 10h à 12h30 (à compter du 10 avril 2024)
- Jeudi : 16h30 à 18h30
- Vendredi : 15h à 17h

2023 à la Bibliothèque ! Une année riche en lecture pour tous !

L'adaptation des horaires des Permanences d'Ouverture au Public établie après une étude de la fréquentation de la Bibliothèque et l'accueil des lecteurs sous forme de 3 permanences d'ouverture hebdomadaires est une réussite, les lecteurs sont de plus en plus nombreux !

En 2023, nous avons enregistré 6885 prêts d'ouvrages, le fond de la bibliothèque s'est enrichi de 207 ouvrages achetés grâce au budget annuel alloué par la commune et de nombreux dons (livres et magazines) effectués par les administrés. Dorénavant, des périodiques ou magazines sont également proposés au prêt. Grâce à un dossier de subvention présenté au Département de la Côte-d'Or courant mai 2023, afin de renouveler le fond documentaire jeunesse, l'achat de 95 nouveaux ouvrages documentaires spécifiques « jeunesse » a pu être subventionné à hauteur de 80%.

Pour le plus grand bonheur des petits écoliers, les jeudis après-midi c'est « Accueils de Classe ». Les élèves de la MS au CM2 des écoles du village, sont accueillis tous les jeudis après-midi, chaque classe profite ainsi d'un l'accueil 1 fois toutes les 3 semaines. Des animations construites en corrélation avec les institutrices et un échange de livres sont proposés aux élèves. Pour les PS, une caisse de livres dûment sélectionnés est mise en place dans la classe et renouvelée régulièrement.

En plus des « Accueils de Classe », d'autres partenariats ont repris ; notamment avec le « Relais Petite Enfance » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Julie Camus (Animatrice du RPE) et Stéphanie propose régulièrement des animations à la Bibliothèque, ouvertes à l'ensemble des assistantes maternelles du Relais Petite Enfance. Celles-ci sont donc accueillies avec les enfants dont elles ont la garde.

Le partenariat avec le Périscolaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'accueil des enfants fréquentant les accueils du soir les jeudis de 17h à 18h est renouvelé depuis cette nouvelle rentrée scolaire. Pour plus de facilité, l'accueil est organisé en 2 groupes : un groupe « maternelle » et un groupe « élémentaire », qui alternent leurs visites chaque jeudi. Chaque enfant, muni de son sac de bibliothèque peut ainsi repartir avec de joyeuses lectures.



Accueil périscolaire des jeudis



Accueil du « Relais Petite Enfance »

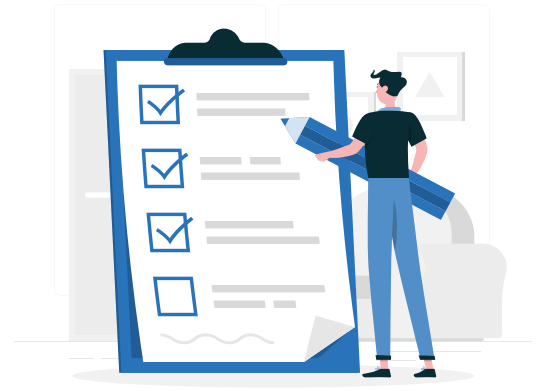


Travail sur la Laïcité avec l'École Élémentaire
le 9 Décembre 2023

Inscriptions gratuites pour tous !

Comment s'inscrire ?

Rien de plus simple, il suffit de vous rendre à la Bibliothèque (muni d'un justificatif d'identité et de domicile) durant les horaires d'ouverture où votre Bibliothécaire procédera à votre inscription et vous remettra votre carte de lecteur. Les personnes hors-commune sont également acceptées, la culture est gratuite et ouverte à tous !



Accès gratuit

- Aux services de la « Médiathèque de Côte-d'Or » : réservation d'ouvrages, accès à la « Médiathèque Numérique » du Département.
- Réservation en « click and collect », via le site de la Mairie ou par mail.
- Boîte de retour de prêts située devant la bibliothèque, accessible pour vos retours 24h/24 et 7J/7.
- Accès au fonds documentaire en ligne, depuis le site internet de la commune via le lien suivant : <http://www.thoreyenplaine.fr/démarches/culture-et-loisirs/bibliothèque>

Emprunts gratuits :
7 livres maximum
par personne pour
une durée de 2
mois maximum

Animations & Projets mis en place.

24 avril 2023 : Animation après-midi Jeux de Société Intergénérationnel « Viens jouer à la Bibliothèque »

24 juin 2023 : Participation au Festival « Chut » en collaboration avec le Département, à l'occasion de la Fête de la Musique célébrée au sein du village en partenariat avec « Loisirs Animation » et le CMJ.

9 Décembre 2023 : « Journée de la Laïcité » à l'école élémentaire.

Novembre-Décembre 2023 : « Concours de Dessins de Noël » : Plus de 60 enfants ont participé aux concours de dessins, organisé sous 3 catégories d'âges. Les 3 premiers gagnants de chaque catégorie se sont vus remettre un « jeu de société » ou « casse-tête » et l'ensemble des autres participants ont bénéficié de cadeaux de remerciements.

Décembre 2023 : « La Lettre au père Noël » : chaque enfant a pu venir déposer sa lettre directement dans la « Boîte aux lettres du Père Noël » déposée au sein de la Bibliothèque. Le gentil Monsieur en rouge a eu plaisir de répondre à chacun personnellement.

Ce début d'année 2024 voit également de nouvelles animations ou partenariats arriver : « Atelier Créatif : Viens créer ton marque-page » en partenariat avec « Les Petites Mains » de Loisirs Animation, accueil d'une auteure locale Cécile Castelli avec rencontre avec les classes élémentaires et les habitants + une séance de dédicace, de futurs « Café-Lecture » pour les lecteurs adultes, « Soirée Pyjama » à thèmes, et bien d'autres surprises pour petits et grands sont en réflexion ...

Dorénavant, les « nouveautés mensuelles » seront présentées sur le site internet de la commune, dans l'Onglet « Bibliothèque ».

N'hésitez pas à venir pousser les portes de la Bibliothèque pour vous renseigner et découvrir notre Bibliothèque Municipale !





Centre Social

à vos côtés au quotidien !

Lieu d'animation de la vie locale, le Centre Social est ouvert à tous les habitants ; des plus jeunes aux plus âgés, seul, en famille ou encore entre amis ! C'est un espace de vie solidaire où se conjugue mixité générationnelle, sociale et culturelle. Des activités, des animations, des événements tout au long de l'année, dans une ambiance conviviale, avec le soutien, de bénévoles. Des loisirs pour tous, un soutien aux parents, l'animation de la vie locale et des actions sociales et solidaires.

Toute l'équipe est à votre écoute et met tout en œuvre pour soutenir vos initiatives.

ACCUEIL

Lundi : 13h30 à 18h
Mardi : 8h45 à 12h et 13h30 à 17h
Mercredi : 8h45 à 12h et 13h30 à 18h30
Jeudi : 8h45 à 12h et 13h30 à 17h
Vendredi : 8h45 à 12h et 13h30 à 18h

ADHÉSIONS

Personne seule : 10€ / Famille : 17€
Un tarif réduit est proposé sur présentation d'un justificatif

Plus d'information : 03.80.47.29.99 / 06.09.50.47.64
centresocial@plainedijonnaise.fr

<https://www.plainedijonnaise.fr/quotidien/famille-solidarite/centre-social>
Facebook et Illiwap (Station Centre de la Plaine Dijonnaise)

Point Relais Emploi

Proche des habitants et des entreprises
du territoire de la Plaine Dijonnaise

Vous recherchez un emploi, un stage, une alternance ?
Vous envisagez une reconversion professionnelle ?

Nous sommes à vos côtés et vous proposons :

- Un point sur votre situation : entretiens individuels, orientation vers nos partenaires.
- Un accompagnement personnalisé dans vos démarches vers l'insertion professionnelle, l'emploi et la formation : CV, lettres de motivation, dispositifs d'aide et d'insertion, accès à informatique, etc...
- La possibilité de participer à des informations collectives, des forums de l'emploi, des formations, des ateliers.
- Un accueil adapté aux besoins des jeunes de moins de 26 ans du territoire, avec la présence d'un conseiller de la Mission locale
- Un accueil spécifique pour vous aider à résoudre vos problèmes de mobilité professionnelle.

A Genlis : 12 Rue de Franche-Comté
Accueil sur RDV du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (16h le vendredi)
A Thorey : 18 rue du bois
Permanence sur RDV le lundi de 13h30 à 16h30

Tel : 03.80.47.29.95

Mail : emploi@plainedijonnaise.fr

www.plainedijonnaise.fr/point-relais-emploi



Vous êtes à la recherche de nouveaux salariés,
d'apprentis ou de stagiaires ?

Nous vous accompagnons et vous offrons :

- Une aide en matière de recrutement : diffusion des annonces auprès d'un public ciblé.
- Une mise à disposition d'un réseau de candidats à l'emploi par le biais de notre CVthèque.
- Une participation active à l'organisation de forums de l'emploi et des mises en relation avec les partenaires institutionnels.
- Un service dédié à l'accompagnement des travailleurs indépendants : permanences assurées par le S.A.S.T.I



Accueil périscolaire & extrascolaire

Loisirs éducatifs & détente

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE (3-13ans)

Un accueil périscolaire, installé dans les locaux de la salle des fêtes à THOREY-EN-PLAINE, est réservé aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune. Ces temps d'accueil fonctionnent durant la période scolaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ils sont encadrés par des directeurs diplômés ou stagiaires et des animateurs, dans le respect de la réglementation

Il s'agit des heures qui précèdent et suivent les classes

7h15 à 8h50

Temps d'accueil
du matin
(avant la classe)

12h à 13h30

Temps méridien
(comprenant un temps de
restauration et un temps
d'activités au choix,
entre différents ateliers ludiques)

16h30 à 19h

Temps d'accueil
du soir
(immédiatement
après la classe)

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE (3-13ANS)

Un accueil est également disponible chaque mercredi scolaire entre 7h15 et 19h00, à ROUVRES-EN-PLAINE. Pour chaque période de vacances, les familles ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) au sein de l'accueil de loisirs dont dépend la commune de THOREY-EN-PLAINE, qui peut varier selon les différentes périodes. Tous les détails, liés à l'organisation des vacances, sont présentés dans le mode d'emploi des vacances, mis en ligne pour chacune des périodes d'inscription prévues à cet effet, sur le site de la Communauté de Communes.

DES SÉJOURS DURANT TOUTE L'ANNÉE (3-13ANS)

Des séjours sont organisés tout au long de l'année, marquant la volonté forte de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, d'offrir aux enfants et aux jeunes, un réel dépaysement tout en assurant des conditions de confort optimum. La plaquette de présentation annuelle est distribuée dans les écoles élémentaires du territoire, et est également disponible sur le site de la Communauté de Communes

Aucun enfant ou jeune ne peut être accueilli sans dossier administratif complet, qui permet l'inscription aux différents temps d'accueil de l'année. Cette démarche s'effectue en ligne, via l'Espace Famille, ou au siège de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Elle est valable pour l'année scolaire en cours, de septembre de l'année N au mois d'août de l'année N+1, et doit donc être renouvelée chaque année.

Espace Famille

«Toutes mes démarches en 1 clic»
<https://www.espace-citoyens-net/plainedijonnaise/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

Espace Jeunes Sud

Ferme aux Escaliers
14 rue du Jura
21110 AISEREY

Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sont des structures qui accueillent les enfants pour pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente. Les tarifs sont basés sur un taux d'effort appliqué en fonction du Quotient Familial CAF, qui prend en compte l'ensemble des ressources du foyer. Chaque famille dispose donc de son propre tarif, placé entre un tarif plancher (minimum) et plafond (maximum).

ACTIVITÉS

Des plannings d'activités sont communiqués, à titre indicatif, via le site de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Ils sont, en plus d'être variés et diversifiés, faits dans le respect du rythme de l'enfant, qui reste acteur de sa journée.



ESPACE JEUNES (11-17ANS)

Les jeunes, de 11 à 17 ans, ont la possibilité de s'inscrire dans les deux Espaces Jeunes du territoire de la Plaine Dijonnaise, situés l'un au NORD (à GENLIS) et l'autre au SUD (à AISEREY) du territoire. Adhésion pour les jeunes habitant le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise : 10,00 €/an jusqu'au 31/08/2024. (Des suppléments liés aux sorties peuvent être facturés aux familles.)

Les Espaces Jeunes sont des lieux de rencontre, de dialogue et d'expression, d'accompagnement de projets et de découvertes culturelles et sportives. Ils proposent des activités ludiques, sportives et culturelles qui visent à l'épanouissement de chacun et à l'apprentissage de la vie collective, dans l'esprit de la tolérance et de la solidarité. La fréquentation des Espaces Jeunes n'est soumise à aucune tarification, toutefois, son accès est assujéti à une adhésion annuelle obligatoire, qui est valable pour l'année scolaire en cours.

Le dispositif « ADO MOUV' », gratuit, permet de créer du lien et de rencontrer d'autres jeunes du territoire en proposant des animations itinérantes au sein d'une commune, certains samedis de 14h à 17h. Tous les détails des fonctionnements des Espaces Jeunes sont sur le site de la Communauté de Communes (www.plainedijonnaise.fr), dans l'onglet latéral « Enfance Jeunesse » / Espaces Jeunes.

MODALITÉS ADMINISTRATIVES

IMPORTANT :

La période de renouvellement du dossier administratif 2024-2025, pour les habitants de THOREY-EN-PLAINE, a eu lieu entre le 25 mars et le 7 avril 2024. Des flyers ont été distribués dans les écoles maternelles et élémentaires pour en informer les familles. Les nouveaux arrivants peuvent cliquer sur la dalle « NOUVEAUX ARRIVANTS », disponible sur l'Espace Famille.

Centre de Facturation Unique (Pôle Enfance Jeunesse) :

12 Rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS
Tél. : 03.80.37.81.82 (les matins uniquement)
cfu@plainedijonnaise.fr

Relais Petite Enfance

RPE, un service gratuit pour les Assistant(e)s Maternel(le)s et des Parents Employeurs.

Le RPE de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a pour principale vocation d'accompagner les Assistant-es Maternel-le-s, qui représentent le premier mode d'accueil sur le territoire (près de 500 enfants de moins de 3 ans accueillis par une Assistant-e Maternel-le), et d'aider les familles dans la recherche et l'obtention d'un mode d'accueil. Le RPE est un donc un lieu d'informations, d'animations, de rencontres, et de formations à destination des professionnel-le-s Assistant-es Maternel-le-s, des parents et des enfants.

LES MATINÉES D'ÉVEIL

Proposées par le RPE de la Plaine Dijonnaise, contribuent pleinement au développement des enfants en proposant des activités variées et adaptées, et constituent pour les Assistant-es Maternel-le-s des moments privilégiés de rencontre et de partage entre professionnel-le-s. Réservées prioritairement aux Assistant-es Maternel-le-s, ces activités sont ouvertes également, en cas de places disponibles, aux parents d'enfant non scolarisés. Les inscriptions se font par téléphone au 03.80.47.29.90 ou par courriel via l'adresse de l'animatrice de votre secteur (voir ci-dessous). Depuis le 1/09/2020, les RPE Nord et Sud sont remplacés par un RPE unique, décliné sur trois secteurs, avec 3 animatrices chacune responsable d'un secteur, permettant ainsi un meilleur accompagnement des Assistant-e-s Maternel-le-s et des familles.

Julie CAMUS (Animatrice RPE Thorey)

- julie.camus@plainedijonnaise.fr
- 03-80-47-29-90
- Plus d'infos : www.plainedijonnaise.fr



MISSIONS ENVERS LES FAMILLES

- Accompagner dans la recherche d'un mode de garde adapté (mise à disposition de la liste des Assistant-e-s Maternel-le-s agréé-e-s, accueil collectif en Multiaccueils Petite Enfance ...),
- Informer, accompagner et orienter les parents employeurs dans les démarches administratives, juridiques et relationnelles (contrat avec les Assistant-e-s Maternel-le-s, ...),
- Apporter écoute et soutien dans l'éducation des enfants (réunions à thèmes, entretiens individuels...).

MISSIONS ENVERS LES PROFESSIONNEL-LE-S ASSISTANT-E-S MATERNEL-L-LE-S

- Informer, accompagner et orienter dans les démarches administratives, et juridiques, via des permanences téléphoniques, ou des rendez-vous avec l'animatrice RPE,
- Rompre l'isolement lié à l'accueil à domicile
- Echanger sur les pratiques professionnelles et de contribuer à la professionnalisation (ateliers d'éveil, réunions à thèmes, formations...)

MISSIONS ENVERS LES ENFANTS

- Favoriser la socialisation et l'épanouissement des jeunes enfants grâce aux ateliers d'éveil.

Permanences physiques à Thorey sur RDV :

Mardis de 15h30 à 19h00 et jeudis de 15h30 à 17h00
(Autres créneaux disponibles sur demande)

Permanences téléphoniques :

Mardis et les jeudis de 13h30 à 15h30 au 03.80.47.29.90.

Multiaccueil Petite Enfance

Un encadrement pour les 0-3 ans

Le Multiaccueil Petite Enfance (MAPE) Sud, à THOREY-EN-PLAINE, peut accueillir 20 jeunes enfants au sein d'espaces chaleureux pour jouer, manger ou encore se reposer. Votre enfant est sous la responsabilité d'une équipe de professionnel-les de la Petite Enfance qualifié-e, qui fait vivre un projet éducatif, avec comme priorité, le respect du rythme individuel de votre enfant.



La priorité d'accueil est donnée aux familles résidant sur le territoire de la Plaine Dijonnaise. Le tarif, basé sur le taux d'effort, est proportionné aux ressources et à la composition de la famille, et comprend les couches et les produits de soin et d'hygiène, ainsi que les repas et les goûters (hors lait premier âge). La gestion des deux Multiaccueils Petite Enfance (à GENLIS et à THOREY-EN-PLAINE) a été confiée par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à un délégataire, la société « Crèches People & Baby ».



Multiaccueil Petite Enfance (MAPE) Sud

26 route de Dijon
Thorey-en-Plaine
Ouvert du lundi au vendredi
(7h30 à 18h30)

09.70.21.07.63
mapesud@plainedijonnaise.fr



INSCRIPTION

Les inscriptions se font en remplissant le formulaire que vous trouverez dans <https://www.plainedijonnaise.fr/multi-accueil>, ou en contactant la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

France Services

Administratif et vous

La France services (FS) de la Plaine Dijonnaise a ouvert le lundi 28 février 2022, au 12 rue de Franche-Comté à GENLIS, bourg centre de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD).

Le réseau FS permet d'accompagner les habitants dans la réalisation de démarches administratives en lien avec les neuf partenaires nationaux, appelés partenaires socle : Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des finances Publiques (DGFIP), France travail (anciennement Pôle Emploi), Assurance retraite, Assurance maladie, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), La Poste et Mutualité Sociale Agricole (MSA). Au janvier 2024, les démarches MaPrimeRenov', MaPrimeAdapt' et Chèque énergie sont intégrées à l'offre de service des FS.

En 2023, la FS de la Plaine Dijonnaise a accueilli les permanences de l'Assurance maladie, la DGFIP, Cap Emploi, Challenge Emploi, Bourgogne Energie Renouvelable (France Renov'), le SMICTOM, l'Armée de Terre, la Plateforme Mobilité (Créativ).

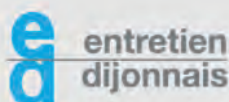
HORAIRES D'OUVERTURE

- Lundi après-midi de 13h30 à 18h (sur rdv à partir de 16h30)
- Mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30
 - Vendredi de 10h à 16h (sur rdv entre 12h30 et 13h30).

DATES À RETENIR

- Planning mensuel des permanences disponible sur le site www.plainedijonnaise.fr

Point Relais Emploi de la Plaine Dijonnaise :
• Forum de l'Emploi vendredi 17 mai de 10h à 14h00 en partenariat avec France Travail à la salle polyvalente du Centre Social de la Plaine Dijonnaise située 12 rue de Franche-Comté – GENLIS



NOS FORCES

Entretien Dijonnais met un point d'honneur à la qualité de ses prestations. Pour cela, nous assurons un encadrement de proximité de nos salariés et attribuons un chargé de clientèle dédié à votre site garantissant un suivi optimal des prestations.

Qualité

NOS PRESTATIONS

DE PROFESSIONNEL A PROFESSIONNEL

Nous intervenons dans des secteurs très variés du nettoyage :

- Agroalimentaire
- Fin de chantier
- Industrie/ GMS Remise en état
- Événementiel
- Immobilier
- Bureaux
- Vitrerie

Réactivité

Proximité



ENTRETIEN
DIJONNAIS



03 80 66 62 05

contact@entretendijonnais.fr

ZE TACOS

Food Truck SAMEDI SOIR

Réservez au 06 73 63 91 47



Amné'zik



Plongez dans l'univers électrisant des Amné'zik!

Groupe reconnu et de qualité Dijonnais de reprises pop rock des années 70' à aujourd'hui, qui va faire vibrer et mettre le feu à votre Dance Floor ! Nous vous emmènerons dans un voyage musical en enchaînant vos morceaux pop rock préférés. Notre énergie est contagieuse ! Faire de votre événement un moment magique et réussi.



La Ruchette



Les enfants peuvent venir s'amuser deux fois par semaines à la «LA RUCHETTE» au 14 rue du Bois, accompagnés de leurs parents ou d'un adulte familial (assistante maternelle, grands parents...).

Lieu d'accueil où les enfants trouvent un espace de jeu adapté spécialement pour eux. Ainsi sécurisés par la présence de l'adulte qui les accompagne, ils apprennent petit à petit à rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes. Ils s'ouvrent à la vie, mais aussi à la séparation future : l'école. Diverses activités sont proposées : peinture, gommettes.... Le jeu avec les autres et le partage.

Nous fêtons également :

- Noël avec la visite du père Noël pour la plus grande joie des enfants.
- Carnaval où les petits se déguisent parfois pour la première fois se réunissant autour d'un goûter.
- Pâques et sa chasse aux œufs.

Assistances Maternelles, Parents,
N'hésitez pas à nous rejoindre les :

Mardis et jeudis
9h à 11h45
www.laruchette@free.fr

L'important c'est avant tout que l'enfant s'amuse, se divertisse dans la bonne humeur et qu'il rencontre d'autres enfants et d'autres adultes.



Loisirs Animation



Dans un esprit associatif fermement ancré depuis 47 ans, Loisirs Animation compte une centaine de membres actifs. Elle vous informe de ses activités par tract, affiches, banderoles, panneau lumineux, et, en temps réel par internet et Facebook qu'elle vous invite à consulter et à vous exprimer.



Contactez le bureau

07 49 54 94 39 / loisirs.animation.thorey@gmail.com
http://loisirs-animation.eklablog.fr/
Carte d'adhésion : 10€ pour l'année
(gratuite pour les mineurs)
14, rue du bois, THOREY EN PLAINE

Après une nouvelle représentation de notre troupe de théâtre cabaret « Thorey Show » qui a rencontré un franc succès depuis plusieurs années et notamment auprès de nos aînés le 26 novembre, un marché de Noël très animé le 19 novembre, une participation au Téléthon le 9 décembre, un concert de la chorale de la Vouge au Chœur qui a fait salle comble le 3 février.

La section des petites mains confectionne fleurs et décorations pour le passage du tour de France le 4 juillet. Toujours au programme Gymnastique, Fitness, marche dynamique et douce, travaux manuels avec les « Petite mains », jeux de société, théâtre cabaret et manifestations nouvelles et diverses.



SCHUSTER Eric (Président), OSTENC Christine (Trésorière), CATTEAU Philippe (Secrétaire) et les membres : AUDIFFRED Anne-Marie, BIOLETTO Evelyne, COSTE Frédérique, LABALTE Aurélie, GARNIER Béatrice, GUETTIER Jeanine, JACQUIER Jean-Claude, MAREY Marie-Jeanne, MONIN-BAROILLE Pascale, Pascale, RELAVE Maryline.

Parents d'Élèves



Merci aux bénévoles !

Depuis plus de 20 ans, l'Association de Parents d'Elèves (APE) de Thorey-en-Plaine œuvre afin de soutenir financièrement les écoles maternelle et élémentaire de notre village. C'est en proposant diverses manifestations au cours de l'année, que l'association récolte des fonds afin de financer des sorties, des spectacles, des animations ou l'achat de matériel qui font la joie et le plaisir de nos enfants.

Cette année 2023/2024 a encore été riche d'évènements. Par exemple, ce vendredi 16 février à l'occasion de Carnaval, un goûter a été offert aux enfants avec l'aide de tous les parents qui se sont rendus disponibles pour la préparation de gâteaux, avant le traditionnel défilé dans les rues du village. L'APE a renouvelé cette année encore différentes ventes comme les sapins de Noël, les chocolats Alex & Olivier pour Noël et pour Pâques, et les Vins et Bières par Domaines & Villages à l'automne et au printemps. Une seconde édition de la « Bourse aux jouets » s'est déroulée le dimanche 12 novembre. Encore un succès ! En janvier, grâce au soutien de la Mairie, l'APE a proposé un spectacle de magie plein d'humour ouvert à tous, du célèbre Arslonga. Un spectacle interactif qui rassemble les familles de Thorey-en-Plaine et d'ailleurs, avant de passer un moment en toute convivialité autour d'une Morbiflette

Il est important de rappeler que sans les parents bénévoles, toute cette aventure ne serait pas possible. Qu'ils soient membres de l'association ou qu'ils donnent un peu de leur temps libre lors des manifestations, nous avons besoin d'eux et nous les remercions sincèrement. C'est grâce à leur dévouement que les différentes manifestations sont un succès et que nous pouvons offrir autant de choses à nos enfants.



Président : Vincent MICHAUX
Vice-présidente : Aurélie VERNET
Trésorière : Bebiانا CAETANO
Trésorière Adjointe : Sylvie BRIDOT
Secrétaire : Olivier LORENZO
Secrétaire Adjointe : Laurie GUILLEMARD





SMICTOM

2023 était l'année de l'extension des consignes de tri,
2024 est celle du biodéchet.



Désormais le tri à la source des biodéchets est obligatoire pour tous.

Le compostage c'est simple :

La Terre nous nourrit, nous consommons (la Terre nous donne des vitamines) et nourrissons la Terre (lui redonnant les vitamines) pour qu'elle nous nourrisse à nouveau! C'est un cercle vertueux !
Retrouvez les guides du compostage individuel ou partagé sur le site du SMICTOM :



Le compostage partagé

Qu'est-ce que le compostage ?
Nos amis les petites bêtes du compost
Comment composter sur un site partagé ?
Que composter en site partagé ?

Financé par
LE GOUVERNEMENT
SMICTOM DE LA PLAINE DIJONNAISE

Guide pratique du compostage individuel

SMICTOM DE LA PLAINE DIJONNAISE

Le tri c'est facile :

100% des emballages, papiers d'imprimeries et cartons vont, en vrac, dans le bac de tri. Retrouvez les consignes de tri sur le site du SMICTOM.

Ce qui va dans les Ordures Ménagères

Vaisselle cassée (en petite quantité (moins de 10kg))
Les produits d'hygiène (savons, savons ménagers, produits d'entretien...)
Les mouchoirs à usage unique, feuilles d'eau-tout-prêt, serviettes et essuies-tout (emballage et contenu collectés séparés)
Les seringues et seringues jetables (emballage et contenu collectés séparés)
Petits objets non recyclables (petits jouets cassés, bricolage à bricoler...)
Masques jetables
Mijoteur électrique (emballage ou au lieu de lui)

Pour ne pas avoir ce type de déchets, des solutions existent !
Prenez du réutilisable plutôt qu'un jetable

Textile et maroquinerie

En sac
Même usagés (peuvent être transformés en isolant)

LE RELAIS
Ding Ping

Le bac de tri recyclable

Boissons, papiers, enveloppes...
Bouteilles d'eau, de soda, d'huile...
Briques de jus de fruits, lait, soupe...
Boîte de pizza, de céréales, de gâteaux, suremballage de paquet de yaourt...
Sous-sol de composte
Pain de crêpes, de yaourt, barquette de tarteaux, emballage de fromage, de viande, de beurre, de poisson...
Cannelles de soda, bouteille de sirop, bombe de crème chantilly, capsules de café (hors filtre papier), boîte de conserve...
Sacs plastiques, film de pack d'eau, soda ou jus de fruits...
Les emballages doivent être vidés, non lavés et non imbriqués

Verre d'emballage
Bouteille / bocaux / pots de yaourts en verre...

Pas de bouchons ni couvercles (ils sont collectés au bac de recyclage)
Pas de bouteille
Pas de verre issu de la verrerie (la composition est différente)

Civisme

LE SAVOIR VIVRE

D'une manière générale, il est important pour la vie sociale de notre village de respecter les règles classiques de savoir-vivre, notamment:

- Éviter les bruits de moteurs excessifs et répétitifs en période diurne et nocturne ;
- Prendre toutes les mesures pour éviter les aboiements des chiens conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 ;
- Aucun animal ne doit divaguer sur la voie publique, il doit être tenu en laisse. Ceux potentiellement dangereux doivent être muselés ;
- Prendre les dispositions pour ramasser les déjections des animaux lors de leurs promenades quotidiennes ;
- Prendre les dispositions pour éviter les odeurs excessives et/ou anormales qui peuvent importuner le voisinage ;
- Respecter les stationnements des véhicules en utilisant d'abord les places dédiées dans chaque propriété et en se garant correctement et strictement sur les parkings extérieurs prévus à cet effet ;
- S'assurer que toutes les activités de loisirs s'effectuent dans le respect des règles de sécurité.

BRICOLER ET JARDINER CHEZ SOI

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que des tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses etc.) ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables :
8h30 à 12h et 14h30 à 19h30**

**Le samedi :
9h à 12h et 15h à 19h**

**Les dimanches et jours fériés :
10h à 12h seulement**

*Arrêté Municipal du 22 novembre 1995
& Arrêté Préfectoral du 16 juin 1999*

PROTECTION DES CAMBRIOLAGES DANS LES RÉSIDENCES

- Lorsque que vous quittez votre habitation n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux ;
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absents longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile ;
- En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux ;
- Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé ;
- En cas d'absence prolongée faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité ;
- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler ;
- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances » signalez votre absence à la gendarmerie locale ;
- Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre ;
- Dissimuler les biens attrayants et facilement transportables.

**EN CAS D'URGENCE,
COMPOSER LE**

17

**ET NE MODIFIEZ RIEN
DANS VOTRE
HABITATION AVANT
L'ARRIVÉE DES FORCES
DE L'ORDRE**

Maison de Santé.

Pharmacie Centrale : 03.80.67.63.72

Centre de vision-optique : 03.79.36.28.04

Laboratoire d'Analyse Médicale: 03.80.29.58.55

Angiologue et spécialiste des échographies

Monsieur Pierre BRAMI.....06.27.48.12.68

Chirurgien-dentiste

Madame Sarah BERTHELOT.....03.79.44.08.05

Monsieur Jérémy CHUM.....03.79.44.08.05

Diététicienne Nutritionniste

Madame Emélie BARBEY.....07.69.26.04.64

Infirmières libérales

Madame Jeanne FEVRE.....06.21.13.68.04

Madame Danielle VERDIER.....06.72.30.79.85

Infirmières Asalées

Madame Céline SOUPAULT.....07.52.06.35.34

Kinesithérapeutes

Monsieur David GUILLEMARD.....03.79.44.08.04

Monsieur Alexis GOTILLOT.....03.79.44.08.04

Médecins Généralistes

Madame Marie CHEVALDONNÉ.....03.80.29.12.68

Monsieur Franck THANACODY.....03.79.44.08.02

Monsieur Sébastien VIAUD.....03.80.39.77.63

Orthopédiste-Orthésiste

Monsieur Arnaud KISS.....06.27.02.56.35

Ortophoniste

Madame Amélie THERON.....07.83.84.93.48

Ostéopathes

Madame Mégane VIARD.....07.49.10.41.01

Monsieur Etienne MELIN.....07.49.10.41.01

Psychologues

Madame Delphine BON.....06.52.23.71.65

Monsieur Isabelle FAULIN.....06.51.62.66.81

Sophrologue

Monsieur Benoit LADUNE.....06.15.94.75.38

www.maisondesantethorey.fr

Numéros Utiles.

Mairie.....03.80.79.16.29
Bibliothèque.....03.80.39.84.77
École Maternelle.....03.80.79.19.80
École Élémentaire.....07.66.02.32.41

Relais Petite Enfance.....03.80.72.63.29
SMICTOM (collecte des déchets).....03.80.37.84.85
Intercommunalité Genlis.....03.80.37.70.12
Maison de l'emploi.....03.80.37.11.05

Trésor Public Auxonne.....03.80.57.57.00
Préfecture Côte-d'Or.....03.80.44.64.00
Conseil Régional.....03.80.44.33.00
Conseil Départemental.....03.80.63.66.00

SAUR (eau et assainissement).....03.70.48.80.09

HABELLIS (logement social).....03.80.68.28.00

ORVITIS (logement social).....03.10.021.000

France TELECOM Dépannage.....0800.10.14.21

GRDF Urgence Gaz.....09.69.36.35.34

**ENEDIS Dépannage & urgence électricité
(ex: ERDF et EDT)**.....09.72.67.50.21

SAMU / Urgence.....15

Pompiers.....18

Police Secours.....17

Gendarmerie Genlis.....03.80.47.98.40

Connaître la pharmacie de garde.....3237

Drogue, alcool, tabac Info Service.....113

Allo Enfance Maltraitée.....119

SIDA Info Service (appel gratuit).....0800.36.66.36

Croix Rouge Écoute.....0800.85.88.58

Centre Anti Poisons.....03.80.29.37.97

Alcooliques Anonyme (24h/24).....03.80.30.27.00

Accueil d'Urgence Femmes/Familles.....03.80.71.56.91

Accueil d'Urgence Hommes/Femmes.....03.80.71.16.39

Sites Utiles.

Commune de Thorey en Plaine

www.thoreyenplaine.fr

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

(intercommunalité) : www.plainedijonnaise.fr

Administration française et démarches en lignes

www.service-public.fr

Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

www.bourgognefranchecomte.fr

Conseil Départemental de Côte-d'Or

www.cotedor.fr

MERCI À TOUS LES ANNONCEURS :

AMR (p°25), Bliss Coiffure (p°20), Duc & Preneuf (p°19), Entretien Dijonnais (p°28), Eurovia (p°07), La Caravella (p°20),
La Dame d'Aquitaine (p°20), Moules Frites (p°24), Pedron Couverture (p°07), ETS Pedron (p°07), Villaverde (p°16), Ze Tacos (p°30).